



Direction de l'éducation scolaire, extrascolaire et de l'enseignement supérieur
Division de l'enseignement supérieur et de la recherche

La gouvernance de l'enseignement supérieur: entre culture démocratique, aspirations académiques et forces du marché

SIEGE DU CONSEIL DE L'EUROPE
PALAIS DE L'EUROPE

Strasbourg

22 - 23 septembre 2005

Learning and living
democracy

Considérations et recommandations

La gouvernance de l'enseignement supérieur: entre culture démocratique, aspirations académiques et forces du marché

Forum Enseignement Supérieur, Strasbourg, 22-23 septembre 2005

Par notre contribution à l'«Année européenne de la citoyenneté par l'éducation» et à la célébration du 50^e anniversaire de la Convention culturelle européenne nous, les participants au Forum du Conseil de l'Europe sur la Gouvernance de l'enseignement supérieur, réaffirmons le rôle décisif de l'enseignement supérieur dans le développement d'une société moderne fondée sur la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit. La question de la bonne gouvernance de l'enseignement supérieur est vitale non seulement pour la promotion d'une culture démocratique au sein de la communauté de l'enseignement supérieur, mais aussi dans la société en général; elle est également indispensable pour entreprendre les profondes réformes nécessaires à la création d'un Espace européen de l'enseignement supérieur d'ici 2010.

CONSIDERATIONS

1. Nous considérons la gouvernance de l'enseignement supérieur comme élément fondamental dans la poursuite de toute la gamme des objectifs de l'enseignement supérieur:
 - préparation au marché du travail;
 - préparation à la vie de citoyens actifs d'une société démocratique;
 - développement personnel;
 - entretien et développement d'une base de connaissances étendue et avancée.
 L'éventail des acteurs pertinents de la gouvernance de l'enseignement supérieur devrait refléter la multiplicité des objectifs de l'enseignement supérieur.
2. Il est important d'assurer la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous considérons la gouvernance comme élément déterminant de la culture de la qualité à la fois des systèmes et des établissements de l'enseignement supérieur. Il serait impossible de réaliser un enseignement supérieur de qualité sans une bonne gouvernance.
3. Nous insistons sur l'importance de la bonne gouvernance pour promouvoir la cohésion sociale et pour offrir une égalité des chances dans l'enseignement supérieur à tous ceux qui possèdent les qualifications nécessaires.
4. Nous considérons également que la bonne gouvernance implique d'une part de diriger les processus de la définition des objectifs valables et, d'autre part, d'élaborer les instruments nécessaires à la réalisation de ces objectifs – c'est-à-dire de veiller tant à "l'aptitude des fins" qu'à "l'aptitude à l'emploi".
5. Nous estimons que la légitimité est un des principes fondamentaux de la bonne gouvernance – elle doit être envisagée comme le coeur de l'efficacité de la gouvernance et non comme son contraire.
6. Dans le cadre des principes fondamentaux de la bonne gouvernance de l'enseignement supérieur, il est important de prévoir une souplesse suffisante pour prendre en compte les contextes et traditions spécifiques de chacun des systèmes et établissements d'enseignement supérieur.
7. Les structures et procédures établies ne suffisent pas à garantir une bonne gouvernance. Les acteurs de la gouvernance dans l'enseignement supérieur doivent également promouvoir une culture démocratique comme une des pierres de l'édifice de la gouvernance, comme un des principes fondamentaux de la bonne gouvernance.
8. Compte tenu du rôle que joue l'enseignement supérieur dans le développement général de la société et de l'économie, nous insistons sur la nécessité de garantir la capacité de réaction de l'enseignement supérieur à l'évolution des besoins et des attentes de la société. A cet égard, il faut s'assurer de la participation des acteurs extérieurs à la gouvernance de l'enseignement supérieur et

prévoir une souplesse suffisante pour gérer l'évolution constante des besoins et des attentes susmentionnés.

RECOMMANDATIONS

- La gouvernance des systèmes et établissements de l'enseignement supérieur devrait reposer sur une implication adéquate de toutes les parties concernées. Pour assurer la réalisation des objectifs fixés, la gouvernance devrait se baser sur les principes suivants:
 - la transparence des procédures et des tâches;
 - des mécanismes efficaces obligeant tous les acteurs de la gouvernance de rendre compte;
 - la capacité de parvenir à des décisions, d'assurer leur acceptance et de les mettre en oeuvre;
 - la participation et la primauté du droit.
- L'enseignement supérieur est conçu pour répondre aux attentes et aux besoins des différents groupes de la société. Les membres des organes assurant la gouvernance de l'enseignement supérieur devraient s'efforcer, quelle que soit leur fonction, de servir au mieux ce qui leur paraît être les intérêts du système et des établissements d'enseignement supérieur dont ils sont responsables, tout en accordant une attention appropriée aux préoccupations du groupe dont ils sont issus.
- Αυτονομία δεσφ ταβλσσεμ εντσ εστ εσσεντιελε αφιν δε γαροντιρ λα λβερτι ακαδιμιθνε, υνε δεσ valeurs fondamentales de l'enseignement supérieur. Les pouvoirs publics devraient mettre en place et entretenir un cadre législatif adapté, capable de garantir l'autonomie des établissements et de laisser une place à l'adaptabilité des structures et à la souplesse des méthodes dans le cadre des principes fondamentaux de la bonne gouvernance de l'enseignement supérieur. Le cadre juridique de la gouvernance devrait s'appliquer de la même manière aux établissements publics et privés.
- Il est important de distinguer le processus de définition d'objectifs à long terme et l'élaboration de stratégies appropriées pour les atteindre, de celui de la mise en oeuvre de ces stratégies au quotidien. La légitimité et la compétence des organes directeurs doivent être étayées par le professionnalisme de l'administration.
- Tout en évitant une micro gestion excessive et en laissant une place raisonnable à l'innovation et à la souplesse, les systèmes et pratiques de gouvernance de l'enseignement supérieur devraient faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques cohérentes pour les établissements.
- Les organisations et réseaux internationaux actifs dans l'enseignement supérieur sont invités à envisager la promotion de la bonne gouvernance dans ce domaine par la diffusion d'exemples de bonnes pratiques et par une stimulation du dialogue entre les différents systèmes et établissements dans la poursuite de l'élaboration des principes fondamentaux de cette bonne gouvernance.
- Le Groupe de suivi de Bologne est invité à examiner explicitement le rôle de la gouvernance dans la poursuite des objectifs d'un enseignement d'une haute qualité et de la mobilité des étudiants et des enseignants partout en Europe.

QUESTIONS QUI MERITENT UN EXAMEN COMPLEMENTAIRE

Nous pensons qu'il serait nécessaire d'approfondir la question de ce qu'implique l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur dans notre société moderne, autant du point de vue de son contenu (juridique, financier, etc.) que du point de vue des organes et des acteurs concernés. De plus, il paraît utile de déterminer quels sont, à la fois au plan national et au niveau des établissements, les secteurs de la gouvernance de l'enseignement supérieur où les réformes sont les plus urgentes.